

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal judiciaire de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023

AVIS DE CONVOCATION

Cher/chère membre de l'Association,

Au nom de la direction de l'Association, j'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre association est convoquée à **20 heures le vendredi 12 mai 2023 à la salle des associations, salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive**, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
4. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
5. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
6. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
7. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
8. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
9. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023,
10. poursuite du mandat de chacun des membres de la direction de l'Association pour une durée de deux ans, en application des dispositions de l'article 11.2 des statuts,
11. désignation des vérificateurs aux comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023,
12. pouvoirs pour formalités.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Première résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2021

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport.

Deuxième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2021

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui font apparaître un bénéfice de € 421,46.

Troisième résolution - affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté de € 647,09 au 31 décembre 2021 à € 1 068,55.

Quatrième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association pour l'exercice 2021

L'assemblée générale donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cinquième résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport.

Sixième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui font apparaître une perte de € 148,88.

Septième résolution - affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi réduit de € 1 068,55 au 31 décembre 2022 à € 919,67.

Huitième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association pour l'exercice 2022

L'assemblée générale donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Neuvième résolution - montant de la cotisation pour l'exercice 2023

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 à la somme de € 5,00 (cinq euros).

Dixième résolution - renouvellement du bureau de l'Association

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de renouveler pour un mandat d'une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2025 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- aux fonctions de président : Monsieur Alain Pronost,
- aux fonctions de vice-président(e) : Madame Christine Nicolai et Messieurs Denis Ferri et Jonatan Lorber,
- aux fonctions de secrétaire : Monsieur Vincent Morel,
- aux fonctions de trésorier : Monsieur Patrice Gasne.

Onzième résolution - désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2023

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de nommer Messieurs Francis Petitdemange et Éric Maginot aux fonctions de vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Douzième résolution - pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne pouvoir à son président, avec faculté de délégation au secrétaire de l'Association, pour la réalisation de toutes formalités légales consécutives à la présente assemblée générale.

CONSULTATION ET COMMUNICATION DES RAPPORTS

Les rapports moraux et d'activité pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022, les rapports financiers pour ces mêmes exercices, ainsi que les rapports des vérificateurs aux comptes de l'Association pour ces deux exercices, sont disponibles pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association (www.qualitedevieplc.org).

RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE QUORUM ET MAJORITÉ

En application des dispositions de l'article 9.1 des statuts de l'Association, pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer, doivent être présents ou représentés au moins le quart de ses membres disposant chacun de la voix délibérative nécessaire, les résolutions soumises au vote étant prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Les membres ne pouvant participer en personne à l'assemblée générale peuvent donner pouvoir à un autre membre de l'Association ou au président, à l'aide de la formule de pouvoir jointe au présent avis de convocation.

ADHÉSION OU RENOUELEMENT D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Il est rappelé à toutes fins utiles que seuls les membres à jour de cotisation peuvent valablement exprimer un vote lors de l'assemblée générale.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion à l'Association, trois solutions s'offrent à vous :

- procéder à un paiement en ligne sur le site Internet de l'Association (règlement sécurisé par carte bancaire) : <https://qualitedevieplc.org/pour-adherer/>
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, qui devra être ensuite déposé dans la boîte aux lettres de l'Association 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive, avec votre règlement par chèque, au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale,
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, et le remettre au président de l'Association avec votre règlement par chèque avant le début de l'assemblée générale.

Comptant sur votre participation à la prochaine assemblée générale et sur votre soutien réaffirmé dans ces temps difficiles pour chacun d'entre nous, je vous prie d'agréer, cher/chère membre de l'Association, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association, son président
Monsieur Alain Pronost

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AP' with a stylized flourish underneath.